

Directeur de la Veille et Sécurité Sanitaire, Santé et Milieux de Vie et de la Coopération internationale

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Famille professionnelle : Pilotage et animation de service - Santé – Défense et sécurité

Emploi type : Cadre équipe dirigeante – CPM-10-A

Conseiller expert en santé publique et environnementale – SAN-40-A

Conseiller de défense et de sécurité de zone – DEF-40-A

Statut : titulaire contractuel titulaire ou contractuel

Catégorie : Encadrement supérieur A B C

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} mars 2021

Cotation RIFSEEP du poste : 1

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

Sous-direction :

Site : Brassens

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Présentation de l'ARS de la Réunion

Créée le 1er janvier 2020, l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée du pilotage et de la mise en oeuvre de la politique de santé en région. Elle se substitue, pour La Réunion, à l'ARS Océan Indien. Sous tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et handicapées, c'est un établissement public doté de l'autonomie administrative et financière.

Elle est organisée en plusieurs directions :

- la Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé,
- la Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé,
- la Direction des Etudes et des Systèmes d'Information en Santé,
- la Direction de la Veille, de la Sécurité Sanitaire et des Milieux de Vie,
- la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales.

Présentation de la direction/du service

La direction de la veille et de la sécurité sanitaire, direction transversale de l'agence, pilote les missions dévolues :

- aux plateformes de veille et d'urgences sanitaires de la Réunion, comprenant les Cellules de veille, d'alerte et de gestion sanitaires avec le contrôle sanitaire aux frontières, et la Cire Océan Indien, cellule de l'InVS en région,
- à la cellule régionale d'hémovigilance et des risques liés aux soins,
- à la cellule produits de santé et activités biologiques pour la mise en oeuvre des actions, d'inspection, de contrôle et d'évaluation du circuit du médicament et des laboratoires, d'analyses médicales, du contrôle du bon usage des médicaments,
- à la cellule zonale de défense et de sécurité,

- au service Santé Environnement (prévention et gestion des alertes sanitaires en lien avec l'environnement)
- au service de Lutte Anti-vectorielle (mise en œuvre de la lutte intégrée et réponse aux situations de circulation de maladies à transmission vectorielle).

Elle coordonne la gestion de la réponse aux situations exceptionnelles et travaille en lien étroit avec tous les services de l'ARS impliqués dans la gestion des événements sanitaires et des alertes.

Le (la) directeur (trice) de la veille et de la sécurité sanitaire est le point focal du réseau de surveillance des épidémies et de gestion des alertes (réseau SEGA) de la Commission de l'Océan Indien (organisation inter-gouvernementale regroupant les pays de l'Océan Indien).

Le (la) directeur (trice) de la veille et de la sécurité sanitaire dispose de 2 adjoints, chefs de service :

- **Adjoint au directeur, responsable du pôle santé et milieu de vie, responsable du service santé-environnement.**

Ce pôle conçoit, conduit et anime la politique de santé-environnementale et de lutte anti-vectorielle, dans une région mono-départementale, marquée par les spécificités d'un contexte ultra-marin.

L'Agence de Santé de La Réunion réalise pour le compte du Préfet de La Réunion - selon les responsabilités propres et tâches confiées par le protocole préfet/ARS - la mise en œuvre des dispositions du Code de la Santé Publique, relatives en particulier à la salubrité et à l'hygiène publique. Ses deux grandes missions sont la protection de la santé des populations en région et l'amélioration du système de soins et des prises en charge.

Ce pôle se subdivise en deux services distincts : le service Santé Environnement (25 agents) répartis au sein de 4 cellules (Eaux d'alimentation, Eaux de loisirs/Réseaux intérieurs, Salubrité/Espaces clos et Aménagement du Territoire/Environnement extérieur

) et le service de Lutte Anti-vectorielle (122 agents).

- **Adjoint au directeur, responsable du pôle veille et sécurité sanitaire.**

Le Directeur Adjoint de la veille et de la sécurité sanitaire assiste le directeur de la VSS/SMV, assure le pilotage et l'encadrement des services suivants : la Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire (12 agents), la cellule de vigilances liées aux soins et d'antibio-résistance (3 agents) et la cellule Produit de Santé et Activité Biologique (3 agents).

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : il assure l'encadrement direct 4 agents de catégorie A (deux adjoints, un conseiller zone de défense, un chargé de mission de coopération internationale) ainsi que celui de l'ensemble du personnel au travers de ses adjoints.

Missions du poste (avec description des tâches/activités liées)

Activités principales :

Le Directeur de la Veille et Sécurité Sanitaire et de la Coopération internationale assure les missions suivantes :

- Encadrement des plateformes de veille et d'urgences sanitaires de la Réunion : coordination de la gestion des événements sanitaires, gestion de la réponse aux alertes, lien avec la DGARS et le niveau national.
- Encadrement de l'ensemble des actions de Lutte Anti-Vectorielle sous l'autorité de la DGARS et en lien avec le CORUSS et la Préfecture,
- Encadrement de l'ensemble des thématiques suivies par Santé Environnement en lien avec la DGARS, la Préfecture et les directions concernés notamment la DEAL,
- Responsabilité de la fonction de conseiller sanitaire de zone de défense (CZR),
- Responsabilité de l'organisation de la réponse aux situations exceptionnelles et de crise et des relations avec la préfecture de zone,
- Coordination sous l'autorité de la DGARS la réponse aux situations exceptionnelles et de crise en lien avec les différentes directions de l'ARS de la Réunion et les institutions externes concernées, Préfecture, services de l'Etat, établissements de soins et médico-sociaux, collectivités territoriales, etc...
- Responsabilité de la déclinaison des plans sanitaires d'urgence nationaux et participe avec les préfectures à l'élaboration des plans ORSEC leur déclinaison ORSAN, adaptés aux priorités de la région,
- Participation et représentation de l'ARS de la Réunion au réseau de surveillance et de gestion des alertes des pays de la Commission de l'Océan Indien (COI) en sa qualité d'officier de liaison,
- Pilotage des activités de la cellule coordination des vigilances et des risques liés aux risques naturels et aux soins, de la cellule produits de santé et activités biologiques, de la cellule zonale de défense et de sécurité, et assure les liens de coordination entre les actions menées par la CIRE et l'ARS de la Réunion en matière de santé publique,
- Responsabilité du volet sanitaire de la lutte contre la Radicalisation,
- Renforcement des mesures sécuritaires autour des établissements de santé en lien avec les attentats du 13/11/15 et mise en œuvre des premières mesures de mobilisation de l'ARS comme des établissements de santé à la Réunion,
- Responsabilité auprès du DGARS des questions de «coopération internationale» au sein de l'ARS de la Réunion,

- Outre le management de la direction dont il a la charge (aspects RH et budgétaires), participation, auprès de la DGARS, au pilotage stratégique de l'ARS et de la politique de santé, en qualité de membre du COMEX, où il fait office outre les missions du COMEX, de conseiller médical de la structure,
- Intérim du DG en cas d'absence simultanée du DG et de la DGA et dispose à ce titre d'une délégation de signature générale, à l'exception des recrutements de personnels.

Spécificités du poste / Contraintes/ risques :

Emploi à fortes contraintes car il nécessite une disponibilité importante et notamment en période d'urgence sanitaire et climatique. Des qualités managériales avérées sont également attendues.

NB :

- Comme tous les postes de l'ARS de la Réunion, ce poste est ouvert à la candidature des travailleurs handicapés, aux emplois réservés défense, aux agents détachés, aux contractuels et aux agents mis à disposition.
- La majoration de traitement relative à l'affectation en outre mer est applicable aux agents de la fonction publique.

PROFIL SOUHAITE

Qualifications requises :

Médecin, cadre supérieur de la Fonction Publique d'Etat ou de l'Assurance Maladie, ayant une expérience professionnelle avérée dans le champ de la veille et de la sécurité sanitaire, dans la planification et la gestion de crises sanitaires. Expérience dans le management d'équipe. Grande disponibilité.

Conditions d'emploi :

Le recrutement sera opéré, en fonction de la situation professionnelle du candidat retenu, par voie de mutation, de détachement (y compris sur contrat), par mise à disposition contre remboursement ou par voie contractuelle (privé ou public).

La rémunération brute annuelle dépendra pour les fonctionnaires, de leur classement dans leur grille indiciaire actuelle, et pour les UCANSS sous convention collective, du niveau de recrutement demandé a minima. Pour les contractuels, elle dépendra de l'expérience et du poste occupé ainsi que de l'ancienneté sur un poste similaire.

A minima, le niveau de rémunération détenu au moment de la candidature est garanti augmenté, le cas échéant, des majorations de rémunérations liées à l'exercice outre-mer.

Pour les agents de la fonction publique, la majoration est à ce jour fixée à 35% et l'indexation à 13.8%.

Pour les agents UCANSS, le salaire est également majoré par l'application des différents protocoles liés à la situation géographique du poste (majoration de la valeur du point, application des protocoles spécifiques des établissements de La Réunion et application des mesures du protocole national UCANSS).

Compétences requises sur le poste :

E= expert : L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M= maîtrise : L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A= application : L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N= notions : L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Connaissances

	E	M	A	N
Connaissance des politiques de santé, du paysage institutionnel local et national dans le domaine de la santé et de la gestion des alertes et des crises sanitaires, et de la réglementation	X			
Connaissance des acteurs clés de la veille et sécurité sanitaire	X			

Savoir-être

	E	M	A	N
Sens de l'écoute	X			
Sens de la communication	X			
Sens du dialogue	X			
Vigilance permanente sur les dossiers sensibles et aptitude à prendre des décisions en situation de crise	X			

Savoir-faire

	E	M	A	N
Animation de réunions complexes faisant intervenir des acteurs de différentes structures	X			
Anticipation et gestion de crises ou de situations d'urgence	X			
Coordination et animation d'un vaste réseau d'acteurs	X			
Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse	X			
Très bonne capacité de reporting à destination des décideurs	X			
Capacités managériales	X			
Capacités avérées à communiquer dans les médias (radio, TV, presse écrite)	X			

CONTACTS

Candidature composée d'un cv et d'une lettre de motivation à transmettre à la Direction générale
martine.ladoucette@ars.sante.fr

La vérification des candidatures est faite en fonction des critères attendus sur la présente offre d'emploi par la direction de l'ARS. Les candidatures non éligibles feront l'objet d'une information aux candidats concernés.

Les candidats préselectionnés seront auditionnés par la directrice générale de l'agence. Les candidats non retenus seront informés.

A l'issue des auditions, l'autorité d'emploi transmettra à l'autorité de recrutement, le nom du candidat retenu.

Date limite de réception des candidatures : 20 décembre 2020